

Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 5 juin 2023

Les remboursements de soins du régime agricole à fin avril 2023

En **avril** 2023, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole se situent à un niveau relativement bas au regard des mois précédents. Sur les quatre premiers mois de 2023, ils se replient de **- 2,5 %**, sous l'effet de la 5è vague de la Covid-19 qui a majoré le début d'année dernière. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ Covid, etc.), les remboursements à fin avril 2023 sont, cette fois, en progression de **3,6 %**.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9** % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37** % de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5** % en 2022 après - **3,1** % en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

¹⁻ Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse @msa_actu								
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr						
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr						
19 rue de Paris								
CS50070 - 93013 Bobigny Cedex								
Retrouvez-nous sur: http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/								

Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les quatre premiers mois 2023 est en baisse de 9,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

Impact Omicron différencié dans les deux régimes agricoles

La baisse des remboursements est plus accentuée au régime des salariés (- 3,0 %) que chez les non-salariés (- 1,9 %), du fait d'un impact de la crise sanitaire plus important pour les premiers. Hors prestations dédiées à la Covid, les remboursements de soins de ville des salariés progressent de 5,7 % et celles des non-salariés de 1,3 %.

Des honoraires médicaux qui restent modérés

S'agissant des honoraires des **généralistes**, la baisse des remboursements s'accentue en avril, passant de - 1,4 % sur trois mois à - 2,2 % sur quatre mois (+ 0,6 % hors Covid). D'une part, les montants remboursés en avril restent sur la trajectoire décroissante des mois précédents et d'autre part, avril 2022, premier mois de mise en œuvre de l'avenant 9 de la convention médicale, crée un effet base accentuant le repli. En légère reprise par rapport au creux observé en mars, les honoraires de **spécialistes** demeurent néanmoins relativement bas comparativement aux deux premiers mois de l'année. Leur progression atteint 5,9 % à fin avril. Pour les **dentistes**, les remboursements, oscillants autour d'une tendance croissante depuis début 2022, poursuivent leur accélération (+ 4,4 % à fin avril).

Inflexion des remboursements des auxiliaires médicaux

Après un pic en mars, les soins de **masso-kinésithérapie** s'infléchissent, mais restent à un haut niveau au regard des mois antérieurs. Sur quatre mois, la progression des remboursements (+ 5,3 %) continue de s'accélérer. Concernant les soins **infirmiers**, le recul des remboursements s'atténue (- 5,1 %) principalement du fait d'un mois d'avril 2022 bas. Hors actes Covid, la baisse reste modérée (- 0,9 %).

Croissance de la biologie hors actes Covid majorée par un début 2022 bas

Dans la continuité des mois précédents, les analyses médicales en **laboratoires** continuent de refluer depuis la fin de la vague Omicron. Le fort recul des remboursements (- **33,8** % sur quatre mois), ne reflète que l'effet base induit par le pic de la 5è vague début 2022. Hors tests Covid, les remboursements de biologie sont supérieurs de 6,1 % aux quatre premiers mois de 2022 atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire.

Accélération de la dynamique des remboursements de transports

Pour les frais de **transports** de patients, le mois d'avril constitue un point haut, portant la croissance des remboursements à **7,5** % sur quatre mois.

Trajectoire divergente des IJ selon le risque couvert

En avril, les **indemnités journalières (IJ) maladie** se situent en retrait par rapport au niveau des trois derniers mois ; la baisse des versements s'accentue de 1,0 point, atteignant - **7,4 %.** Hors IJ liées à la Covid en revanche, les versements progressent de 5,9%, en décélération. À l'inverse, pour les **IJ ATMP**, les versements d'avril dépassent le niveau de mars déjà haut portant l'évolution sur quatre mois à **+ 0,3%**.

Médicaments de ville toujours dynamiques, rétrocession en retrait

Après un mois de mars relativement haut, les remboursements de **médicaments de ville** d'avril reviennent sur la tendance – déjà dynamique – des mois antérieurs. Leur diminution sur quatre mois (- 3,3 %), liée à l'effet base du pic Omicron de janvier 2022, s'atténue sensiblement. Hors prestations Covid, la croissance des remboursements de pharmacie de ville ralentit légèrement à 5,4 %. Les **médicaments rétrocédés** sont a contrario bas ce mois, faisant plonger l'évolution des remboursements à - 10,3 %.

Ralentissement des dispositifs médicaux

La progression des remboursements des **dispositifs médicaux** se réduit à **1,4%** en partie du fait d'un effet base 2022 et d'un mois d'avril 2023 faible.

Tableau 1: Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2022
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,2%	-0,8%	+1,1%	+4,1%	-2,5%	-1,9%	-3,0%	+3,4%
Soins de ville hors produits de santé	+0,1%	-1,1%	+1,1%	+1,5%	-2,4%	-2,0%	-2,8%	+0,1%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,2%	+0,9%	+3,3%	+1,0%	+3,4%	+2,4%	+4,2%	-3,4%
- Médecins généralistes	-2,8%	-4,4%	-1,4%	-3,0%	-2,2%	-2,4%	-2,1%	-8,5%
- Médecins spécialistes	+4,4%	+3,1%	+5,5%	+2,8%	+5,9%	+4,7%	+7,0%	-1,8%
- Dentistes	+3,5%	+3,2%	+3,7%	+2,2%	+4,4%	+3,2%	+5,3%	-0,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,6%	-1,8%	+1,6%	+0,3%	-2,2%	-2,8%	-1,1%	-1,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,8%	+1,0%	+5,0%	+3,9%	+5,3%	+3,3%	+7,7%	-1,5%
- Infirmiers	-2,0%	-2,8%	-0,4%	-0,9%	-5,1%	-4,7%	-5,8%	-0,8%
Laboratoires	-22,0%	-17,3%	-25,7%	-4,6%	-33,8%	-27,8%	-38,5%	-12,3%
Frais de transports	+6,1%	+3,2%	+9,5%	+14,4%	+7,5%	+4,4%	+11,0%	+6,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,7%	+3,0%	+2,6%	+0,4%	-4,7%	+0,1%	-5,6%	+9,0%
- IJ maladie	+3,4%	+4,6%	+3,2%	-0,2%	-7,4%	+0,2%	-8,6%	+14,6%
- IJ ATMP	+1,3%	+0,3%	+1,5%	+1,5%	+0,3%	-0,2%	+0,4%	-0,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+0,4%	-0,2%	+1,0%	+8,8%	-2,5%	-1,8%	-3,3%	+9,5%
Médicaments :	+0,0%	+0,2%	-0,2%	+11,2%	-3,7%	-1,8%	-5,7%	+13,3%
- Médicaments délivrés en ville	+1,3%	+1,8%	+0,7%	+12,3%	-3,3%	-1,2%	-5,4%	+15,8%
- Médicaments rétrocédés	-14,7%	-20,2%	-9,9%	-1,2%	-10,3%	-10,4%	-10,3%	-11,8%
LPP	+1,5%	-1,3%	+5,2%	+2,2%	+1,4%	-1,9%	+5,8%	-1,4%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile. ALD : Affection de longue durée.

ATMP: Accidents du travail – maladies profession-

nelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ: indemnités journalières.

LPP: Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de

l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa: Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM: Répertoire national inter-régimes des

bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp: Rémunération sur objectifs de santé

publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-avril-2023-note/